

AIDE-MÉMOIRE

des conditions d'admission au poste d'

ouvrier espaces verts (m/f)

L'administration communale se propose d'engager pour les besoins du service des régies un ouvrier espaces verts sous le statut du salarié à tâche manuelle dans la carrière Q1 de la convention collective de la Commune de Wiltz.

Taux d'occupation : 100% / Entrée en service : 1.01.2026

Conditions d'admissibilité :

- Avoir une expérience professionnelle dans les travaux manuels constitue un avantage ;
- Être en possession du permis de conduire catégorie B ;
- Être en possession du permis C, C1, EB ou EC constitue un avantage ;
- Être disposé de travailler des permanences et à un horaire irrégulier.

Profil recherché :

- Disposer de bonnes aptitudes manuelles ;
- Maîtriser les trois langues administratives du pays (français, allemand et luxembourgeois) ;
- Faire preuve de flexibilité ;
- Servir de modèle en matière de respect, efficacité, ponctualité, engagement ;
- Avoir un bon esprit d'équipe ;
- Être capable de travailler de façon autonome et savoir s'organiser ;
- Être disponible, fiable et motivé ;

Pièces à joindre :

- Lettre de motivation indiquant le poste brigué ;
- Curriculum vitae détaillé avec photo récente, numéro de téléphone et adresse email et mentionnant de façon détaillée la formation scolaire et l'expérience professionnelle antérieure requise ;
- Copie des diplômes et certificats d'études ;
- Extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire (bulletin N° 3) ;
- Une copie de la carte d'identité (ou du passeport) et de la carte de sécurité sociale ;
- Certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (plage d'observation=date de naissance).

Modalités de recrutement :

Le recrutement se fait sur base des dossiers de candidatures, d'entretiens et, le cas échéant, suivant d'autres démarches à définir selon les situations.

Rémunération :

La rémunération est celle du groupe de traitement Q1 défini dans la convention collective de la Commune de Wiltz.

COMMUNE DE WILTZ

Le cas échéant le/la titulaire pourra bénéficier d'une allocation de famille de 29 points indiciaires si les conditions d'octroi sont remplies.

Le/la titulaire en activité de service bénéficie d'une allocation de fin d'année ainsi que d'une allocation de repas.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à adresser leur demande accompagnée des pièces à l'appui,
pour le 18 décembre 2025 au plus tard,
au collège échevinal via formulaire en ligne.

Les dossiers de candidature incomplets ne sont pas pris en considération.

En déposant son dossier, le candidat (m/f) donne son accord à l'administration communale d'utiliser les données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Le bureau du personnel se tient à votre disposition pour toute information complémentaire :

Tél. : 95 99 39 -247 / 270 / 238

Courriel : rh@wiltz.lu

Wiltz, le 25 novembre 2025

Le collège des bourgmestre et échevins
La bourgmestre La secrétaire